

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance aux travaux dangereux mentionnés à l'art. 5, al. 3 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de micromécanicienne / micromécanicien CFC et à l'annexe I de la directive 6508 de la CFST, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux	
4b	<i>Travaux exposant à des influences physiques dangereuses pour la santé :</i> Travaux avec des agents chauds ou froids représentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels. Les travaux s'accompagnant de dangers techniques dus à des fluides, des vapeurs, des gaz liquéfiés à basse température en font partie.
4c	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif)
4h	Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, huiles, accumulateurs).
6a	<i>Travaux exposant à des produits chimiques nocifs :</i> Travaux avec des agents chimiques nocifs assortis d'une des phrases H suivantes figurant dans l'OChim 2. Substances pouvant entraîner une sensibilisation par inhalation H334 3. Substances pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau H317
8a	<i>Travaux avec des outils de travail ou animaux dangereux :</i> Travaux avec des outils présentant des risques d'accidents dont on peut supposer que les jeunes, du fait de leur conscience insuffisante des risques ou de leur manque d'expérience ou de formation, ne peuvent ni les identifier ni les prévenir 1. Outils, équipements, machines
8d	Travaux impliquant des éléments qui comportent des parties dangereuses (coins, angles, pointes, arêtes vives, rugosité)

Travaux dangereux	Dangers	Dérogation	Contenus de formation (bases concernant la prévention) en lien avec les mesures d'accompagnement	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel de l'entreprise ¹						
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Instruction de la personne en formation	Surveillance de la personne en formation	Permanente	Fréquente
Situation générale à l'atelier	• Niveau de bruit ≥ 85dB	4c	SUVA 66058 (Nuisances sonores à l'emplacement de travail) SUVA 66096 (La protection individuelle de l'ouïe) SUVA www.suva.ch/protection-de-l-ouie Porter des protections d'ouïe si niveau d'exposition ≥ 85dB en moyenne sur 8 heures.	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	Explication des risques pour l'ouïe prévue dans les 20 périodes SST Pratique : port d'EPI		1 ^{ère}	2 ^{ème} à 4 ^{ème}

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

	Travail avec des métaux et autres matières allergisantes (nickel, chrome, cuivre, cobalt, latex,...) • Allergies et dermatoses de contact	6a3	SUVA 88803 (Protection de la peau) SUVA 44074 (Protection de la peau au travail) SUVA 2869 (Dermatoses professionnelles) Eviter le contact avec la peau en portant des gants ou en utilisant des moyens auxiliaires (pince, passoire,...). Maintenir une bonne hygiène personnelle	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	Explication des risques d'allergies prévue dans les 20 périodes SST Pratique		1 ^{ère}	2 ^{ème} à 4 ^{ème}
	Usinage, soudage/brasage, trempe et nettoyage des pièces, utilisation de produits chimiques dangereux • Intoxication, irritations et allergies par contact ou inhalation • Brûlures, sensibilisation de la peau et dermatoses par contact.	6a2 4b 4h	SUVA 11030 (Substances dangereuses) SUVA 6501 (Acides et bases) SUVA 88803 (Protection de la peau) SUVA 2869 (Dermatoses professionnelles) SUVA 44074 (Protection de la peau au travail) SUVA 66126 (SST lors de l'emploi de solvants) SUVA 67068 (Bouteilles de gaz) SUVA 67056 (Lubrifiants et fluides de coupe) Fiche premiers secours Chiminfo.ch Porter des EPI Travailler sous une hotte aspirante ou en aspirant les vapeurs à la source. Eviter le contact avec la peau en portant des gants ou en utilisant des moyens auxiliaires (pince, passoire,...) Appliquer les règles de stockage et de conservation. En atelier, les quantités de produits chimiques utilisées sont réduites au minimum. Les substances facilement inflammables sont gardées dans une armoire difficilement combustible. Les toxiques sont sous clé. Eviter la dispersion accidentelle de produits en utilisant des bacs de rétention et tenir à proximité un produit absorbant. Tous les emballages et récipients doivent être étiquetés adéquatement. Consulter les fiches de données de sécurité avant la première utilisation d'un produit et respecter les consignes y relatives. En cas d'accident, appliquer les règles de premier secours.	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	Explication des pictogrammes de dangers des produits chimiques prévue dans les 20 périodes SST, y c. la manipulation, le stockage et l'élimination des produits Pratique	1 ^{ère} (CI)	1 ^{ère} et 2 ^{ème}	3 ^{ème} et 4 ^{ème}
	• Projection dans les yeux de pièces ou partie de pièces, de copaux, de poussières, de liquides • Happement • Coupure sur arêtes vives	8a1	CFST 6512 (Equipement de travail) SUVA 67184 (Protection oculaire dans la branche de la métallurgie) www.suva.ch/presses Support pour apprenti CI 2			1 ^{ère}	Explication des risques mécaniques liés à l'utilisation des machines ou de produits dans les cours de connaissances			

	<ul style="list-style-type: none"> • Chutes, glissades et chute d'objets lourds ou contondants • Accident sur les machines 	8a1 8d	<p>AISS/IVSS 2014 (Prévention des risques mécaniques : solutions pratiques) SUVA 67113 (Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines)</p> <p>Eviter le contact avec les yeux en portant des lunettes de protection en permanence. Disposer d'un point d'eau et d'une douche oculaire Porter des vêtements de travail sans pièces flottantes. Attacher les cheveux longs et sous coiffe si nécessaire.</p> <p>Porter des chaussures de protection (min. P1) antidérapantes fermées avec coque de protection.</p> <p>SUVA 67146 (Stop à la manipulation des dispositifs de protection) En cas d'accident, agir selon les directives.</p>	1 ^{ère}	1 ^{ère}	<p>professionnelles</p> <p>Pratique</p> <p>1^{ère}</p> <p>Explication des risques de chutes en atelier prévue dans les 20 périodes SST</p> <p>1^{ère}</p> <p>Explication et démonstration de l'utilisation des machines dans les cours de connaissances professionnelles</p> <p>Pratique</p>	1 ^{ère} (CI)	1 ^{ère}	2 ^{ème} à 4 ^{ème}	1 ^{ère} à 4 ^{ème}
Travaux de micromécanique générale avec utilisation de tour, perceuse, fraiseuse, meuleuse, pointeuse et divers équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Se couper, s'entailler, être happé <p><u>Dangers concomitants</u> : en lien avec la situation générale à l'atelier</p>	8a1 8d	<p>Solution de branche N°28 : activité n° 5² SUVA 67053 (Tours conventionnels) BPA IB 9022 (Perceuse) SUVA 67036 (Perceuse à colonne et d'établi) SUVA 67037 (Meule) SUVA 67105 (Scie circulaire à métaux) SUVA 67106 (Scie à métaux à ruban) SUVA 66117 (Plaquettes en métal dur pour porte-outils de fraisage) Support de cours pour apprentis CI de base</p> <p>Utiliser les machines avec leurs dispositifs de protection.</p>	1 ^{ère}	1 ^{ère} CI1	<p>1^{ère}</p> <p>Explication de l'utilisation des machines et des accessoires</p> <p>Formation à l'utilisation des machines Démonstration et pratique</p>	1 ^{ère} (CI1)	1 ^{ère}	2 ^{ème} à 4 ^{ème}	2 ^{ème} à 4 ^{ème}
Travaux sur des presses de découpage, d'emboutissage, d'étampage.	<ul style="list-style-type: none"> • Pincement, écrasement, sectionnement de membres supérieurs entre matrice et poinçon <p><u>Dangers concomitants</u> : en lien avec la situation générale à l'atelier</p>	8a1	<p>Solution de branche N°28 : activité n° 1³ Support de cours CI 2 étampes/moules</p> <p>Utiliser les machines avec leurs dispositifs de protection. Porter des gants anti-coupures si nécessaire.</p>	3 ^{ème} E/M	3 ^{ème} CI2 E/M	<p>Formation détaillée sur la machine et ses accessoires ainsi que son utilisation Démonstration et pratique</p>	3 ^{ème} (CI)	3 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}

² Pour les entreprises affiliées à la solution de branche n° 28, se référer à celle-ci.

³ Id.

Travaux de décolletage	<ul style="list-style-type: none"> Se couper, s'entailler, être happé par des engrenages et des courroies Inhalation des huiles <p><u>Dangers concomitants</u> : en lien avec la situation générale à l'atelier</p>	8a1	Solution de branche N°28 : activité n° 2 ⁴ Utiliser les machines avec les dispositifs de protection et carénage complet, y compris chargeurs. Assurer l'aspiration des brouillards d'huile à la source et maintenir une ventilation générale. Porter des gants anti-coupures si nécessaire.	3 ^{ème} D	3 ^{ème} CI2 D	Formation détaillée sur les décolleteuses conventionnelles et CNC et leurs accessoires ainsi que leur utilisation Démonstration et pratique	3 ^{ème} (CI)	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Travaux sur machines CNC	<ul style="list-style-type: none"> Se couper, s'entailler, être happé <p><u>Dangers concomitants</u> : en lien avec la situation générale à l'atelier</p>	8a1	Solution de branche N°28 : activité n° 3 ⁵ SUVA 67139 (Machines CNC) Support de cours pour apprentis CI 2 CNC et prototype Utiliser les machines avec leurs dispositifs de protection et carénage complet. Assurer l'aspiration des brouillards d'huile à la source et maintenir une ventilation générale.	3 ^{ème} CNC P, D, E/M	3 ^{ème} CI2 CNC et P, E/M, D	Formation détaillée sur les CNC et leurs accessoires ainsi que leur utilisation Démonstration et pratique	3 ^{ème} (CI)	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Travaux de brasage	<ul style="list-style-type: none"> Fumées, vapeurs irritantes, toxiques <p><u>Dangers concomitants</u> : en lien avec la situation générale à l'atelier</p>	4h	Solution de branche N°28 : activité n°17 ⁶ CFST 6509 (Soudage, coupage et techniques connexes appliqués à l'usinage des matériaux métalliques)	3 ^{ème} E/M et P		4 ^{ème} E/M et P Explication de la technique de brasage Pratique	3 ^{ème}		4 ^{ème}
Travaux de lavage de pièces	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de solvants <p><u>Dangers concomitants</u> : en lien avec la situation générale à l'atelier</p>	6a2 6a3	Solution de branche N°28 : activité n°13 ⁷ CFST 1825 (liquides inflammables : entreposage et manipulation) Aérer mécaniquement et en permanence le local. Plonger et retirer les pièces au moyen d'un auxiliaire.	1 ^{ère}		1 ^{ère} Formation sur les produits de nettoyage (solvants) et leur utilisation, élimination et stockage dans les 20 périodes SST Utilisation		1 ^{ère}	2 ^{ème} à 4 ^{ème}
Travaux de traitements thermiques	<ul style="list-style-type: none"> Brûlures Coups de chaleur Gaz nocifs/toxiques <p><u>Dangers concomitants</u> : en lien avec la situation générale à l'atelier</p>	4b 4h 6a2	Solution de branche N°28 : activité n° 8 ⁸ SUVA 2143 (Règles de prévention lors du traitement thermique de métaux) Vérifier les circuits de distribution de gaz. Aérer mécaniquement et en permanence le local. Porter des gants thermo-isolants	2 ^{ème}		2 ^{ème} Explication et démonstration Pratique	2 ^{ème}		3 ^{ème} et 4 ^{ème}
Entretien courant du parc machines	<ul style="list-style-type: none"> Electrisation 	6a3 8d	Solution de branche N°28 : activité n° 28 ⁹ SUVA 88240 (entretien de l'outillage)		CI1 et 2	Lecture des consignes de sécurité et des modes			

⁴ Id.⁵ Id.⁶ Pour les entreprises affiliées à la solution de branche n° 28, se référer à celle-ci.⁷ Id.⁸ Id.⁹ Id.

			SUVA 44015 (outils à main) CSFT 6512 (équipements de travail) SUVA 67146 (Stop à la manipulation des dispositifs de protection) SUVA 84040 (huit règles vitales pour la maintenance des machines) Sécuriser la machine, l'équipement, l'endroit avant toute intervention.	1 ^{ère}			d'emploi des machines et des produits Pratique	1 ^{ère} (CI)	1 ^{ère}	2 ^{ème} et 4 ^{ème}
--	--	--	--	------------------	--	--	---	--------------------------	------------------	---

Légende: CI: cours interentreprises ; EP: école professionnelle ; E/M: orientation étampes/moules ; D: orientation décolletage ; CNC: orientation fabrication de pièces sur machines CNC ; P: orientation prototype.
 EPI: équipement de protection individuelle

Les présentes mesures d'accompagnement ont été élaborées avec un spécialiste de la sécurité au travail et entrent en vigueur le 1^{er} avril 2017.

La Chaux-de-Fonds, le 21 novembre 2016

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

Le président/La présidente

Le directeur/La directrice

Mme Elisabeth Zölch

M. François Matile

Les présentes mesures d'accompagnement sont approuvées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) conformément à l'art. 4, al. 4, OLT 5 avec l'accord du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du 5 décembre 2016.

Berne, le 12 décembre 2016

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lüthi
Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités